

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 09 JUIN 2015**

Présents : ABRANOWITCH S. – BOUTET S. – BUCHET C. - CHABROL J.E. - CHERPRENET S. - COUSIN L. - DA SILVA PINTO Th. – DUMAS S. - DUMONT S. – FARDINI M. – GALLEAZZI J. - LAURENT S. – MARCHAND P. - PENAUD J.P. – PIAT J. – PICARELLI V. – PORTIER Ph. – SIMON D. - TABOURET V. - TRAN V. – VENUAT J.

Absent ayant donné procuration : GODET V.

Absent : LAPARRA L.

Secrétaire de séance : VENUAT J.

.....

A l'ouverture de la séance, le maire demande la modification de l'ordre du jour avec l'ajout de la création d'un poste CAE à l'accueil périscolaire au point 6 et la signature d'un contrat supplémentaire pour l'animation de la fête médiévale au point 8.

1-Présentation du projet de section jeunes sapeurs-pompiers :

Le commandant LOISEAU et le lieutenant BERNARD ont présenté leur projet d'ouverture d'une section de jeunes sapeurs-pompiers qui portera le nom de « JSP du Pays d'Huriel ». Le dispositif comprend une formation sur 4 cycles sous la tutelle de l'Union Départementale et permet d'accéder à un Brevet placé sous le contrôle du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

La formation sera dispensée par des animateurs volontaires qui seront eux-mêmes formés.

2-Décision modificative budgétaire :

Une décision modificative a été votée à l'unanimité pour ouvrir une opération « Installation d'un nouveau médecin » dans le but de régler les dépenses engagées. Cette opération sera équilibrée par le conseil régional à hauteur de 5 000 €.

3-Emprunt :

Parmi les propositions reçues pour un prêt de 135 500 € dans le but de financer une partie des investissements 2015, c'est celle de la Caisse d'Epargne qui a été retenue. Le remboursement s'effectuera sur 15 ans à taux fixe et annuités constantes.

4-Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales :

En raison d'une réunion programmée entre les maires le 18 juin à ce sujet, le maire propose de reporter ce point à une réunion ultérieure.

5-Construction de l'accueil périscolaire : choix du coordonnateur SPS et du bureau de contrôle :

L'analyse des offres reçues pour exercer les missions de coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé (SPS) et contrôleur technique en vue de la construction de l'accueil périscolaire a conduit le conseil municipal à retenir la société APAVE pour un montant de 1 330 € HT (SPS) et 2 450 € HT (Contrôle technique).

6-Personnel communal :

➤ CAE Accueil Périscolaire :

A compter du 1^{er} septembre, un poste à pourvoir par un agent sous contrat d'accompagnement dans l'emploi sera créé pour renforcer l'équipe d'animation.

➤ Création d'un poste d'adjoint d'animation :

Afin d'assurer la direction de l'accueil périscolaire, un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe sera créé à compter du 1^{er} septembre 2015 pour 32 heures hebdomadaires

➤ Mise en place de l'astreinte semaine :

Une astreinte semaine sera mise en place à compter du 1^{er} septembre après avis du comité technique.

7-Création d'une régie pour la fête médiévale :

Une régie de recettes sera créée afin d'encaisser les droits de place des différents stands qui seront présents à la fête médiévale. Les tarifs sont fixés à 30 € pour les stands d'artisans et 100 € pour les stands de buvette et restauration.

8-Contrats pour les festivités 2015 :

La troupe « l'Épée et l'Archet » interviendra dans le cadre des journées médiévales des 18 et 19 juillet 2015 moyennant un cachet de 200 €.

Par ailleurs, le groupe « Autour de Ninà », interprète de chansons françaises, participera à la Fête de la musique le dimanche 21 juin moyennant un cachet de 700 €.

9-Modification du règlement de la bibliothèque :

Les usagers de la bibliothèque auront la possibilité d'emprunter des DVD. Le nombre maximum par prêt est fixé à deux et la durée d'emprunt à 14 jours. Le règlement intérieur sera modifié en conséquence.

10-Vente d'une parcelle de terrain :

Une portion de terrain de 352 m² issue des parcelles cadastrées ZR 70 et ZR 73 à Courtioux sera vendue à Mme BLAIZE Denise au prix de 2 € le m².

11-Biens vacants et sans maître : incorporation d'un bien dans le domaine communal :

La procédure mise en œuvre pour constater la vacance de la parcelle cadastrée ZN 292 aux Boueix est arrivée à terme et permet d'intégrer ce bien dans le domaine communal. Le maire est autorisé à prendre l'arrêté constatant l'incorporation en vue d'une vente ultérieure.

12-Affaires générales :

- Le maire informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier d'une aide de la fondation du patrimoine pour les travaux à venir sur les monuments historiques sous certaines conditions dont la création d'une association de sauvegarde du patrimoine. Les conseillers sont invités à faire connaître d'éventuels bénévoles qui seraient intéressés par cette démarche.
- Le maire rend compte d'une conférence à destination des maires relative à la réforme territoriale et la création éventuelle de « La commune nouvelle ». Les conseillers, invités à réfléchir sur le sujet, souhaitent plus d'informations. Le diaporama présenté à la conférence des maires leur sera transmis.